

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 023-71

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 160 700	200	0	900	141 600	186 500	37 600	9 200	900	1 537 600
2023-2028	1 126 300	200	0	800	122 400	196 600	28 700	6 500	600	1 482 100
Δ	-3%	0%	-	-11%	-14%	5%	-24%	-29%	-33%	-4%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière
- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 023-71 a été mis à jour suite à la fusion des unités d'aménagement 023-51, 023-52 ainsi que de la portion sud-est de 024-52 pour la période 2018-2023. Il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Effet de la mortalité anticipée jusqu'en 2022 due à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en cours
- ▶ Modifications à la stratégie sylvicole prévue

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	9 240	980	890	0
2023-2028	8 910	220	1 050	0
Δ	-4%	-78%	18%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Réduction de l'éclaircie commerciale passant de 1 000 à 220 hectares par année

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	2 010	640	1 820	2 470
2023-2028	3 040	660	2 990	1 580
Δ	51%	3%	64%	-36%

Particularités

La stratégie d'aménagement régionale prévoit également 100 hectares par année d'élagage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Augmentation du niveau de plantation passant de près de 2 000 à 3 000 hectares par année

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 12 970 500 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **11 936 800 \$**, soit 92 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 465 670	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	240 990	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	1 970	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	202 660	14%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 020 050	70%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Aucun changement majeur depuis la fusion des unités d'aménagement
- ▶ Abolition des modalités de protection de l'habitat du caribou forestier sur 9 161 hectares dans le Secteur Est-Péribonka

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/unite-damenagement-023-71/>

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/02371_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/02352_rapport_final_v3-0.pdf

Le 13 mai 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>